

Europe

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1960)**

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du Vietnam (Sud) et de la République démocratique du Vietnam (Nord) ont également envoyé des secours au Laos.

Népal

D'entente avec le gouvernement de Kathmandou, le CICR a fait parvenir des secours aux réfugiés tibétains au Népal. Ceux-ci, dont le nombre est estimé à plus de 22.000, se trouvent surtout dans les hautes vallées au nord du royaume himalayen ; les plus fortes concentrations sont dans le Khumbu (région du Mont Everest) dans la vallée du Thakkhola (Monts Anapurna et Dhaulagiri) et autour de Wahmgchung (nord-est du pays).

Les premiers secours du CICR aux réfugiés tibétains furent distribués par l'intermédiaire de l'Aide suisse à des régions extra européennes. Un délégué du CICR, M. C. Ammann, rentrant du Japon, s'est rendu sur place au mois de juin et a participé aux distributions.

Le CICR a ensuite fait appel à M. Toni Hagen, géologue suisse connaissant bien le Népal, et lui a demandé d'organiser l'action de secours. M. Hagen a procédé aux études nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Vers la fin de l'année, il a fait en hélicoptère des vols de reconnaissance dans plusieurs régions du Népal, afin de mieux évaluer le nombre et les besoins des réfugiés.

Chine

A la demande de la Croix-Rouge chinoise, le CICR a ouvert plusieurs enquêtes au sujet de pêcheurs chinois disparus. Un de ses représentants a pu s'entretenir avec certains de ces pêcheurs séjournant actuellement à Taiwan.

EUROPE

Grèce

En avril, un délégué-médecin du CICR, le Dr Jacques de Rougemont, a visité le camp d'exilés politiques de Saint-

Eustrate, dans la mer Egée, ainsi que divers hôpitaux où des détenus politiques étaient en traitement. Le CICR leur a en outre envoyé des secours par l'intermédiaire de la Croix-Rouge hellénique.

Hongrie

Deux délégués se sont rendus en avril à Budapest, où le CICR participe à l'équipement d'une nouvelle fabrique de prothèses pour invalides.

D'autre part, les démarches entreprises par le CICR pour le regroupement de familles hongroises dispersées ont abouti dans certains cas, et plusieurs enfants ont ainsi pu rejoindre leurs parents à l'étranger. L'occasion a aussi été fournie à quelques chefs de famille séjournant à l'étranger d'envoyer des subsides destinés à l'entretien de leurs enfants demeurés en Hongrie.

Le CICR, enfin, a poursuivi, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge hongroise, ses envois de spécialités pharmaceutiques destinés à des particuliers.

VISITES DE DÉTENUS POLITIQUES

Comme l'ont indiqué nos précédents Rapports d'activité, le CICR procède à des visites de lieux de détention dans les pays dont les autorités lui accordent les facilités nécessaires. Il s'agit alors, pour le délégué du CICR, d'examiner les conditions du régime pénitentiaire appliqué à des personnes incarcérées sans même qu'il y ait eu guerre civile ou de troubles intérieurs caractérisés. Les rapports de visites sont établis uniquement à l'intention des gouvernements de ces pays qui, de la sorte, reçoivent des appréciations impartiales et des données utiles à leur administration. Les visites faites par les représentants du Comité international n'ont donc rien d'une enquête, mais sont assimilables à des expertises neutres dont les résultats sont transmis aux seules autorités détentrices.

République fédérale d'Allemagne et Berlin-Ouest

En République fédérale d'Allemagne, le délégué du CICR, M. H. G. Beckh, a fait 15 visites de lieux de détention et a pu s'entretenir, en l'absence de témoins, avec 59 détenus.

Les autorités ont grandement facilité sa tâche et ont favorablement accueilli ses observations. Le Procureur général de la République, s'est entretenu à plusieurs reprises avec lui des différents aspects du problème ainsi posé.

A Berlin-Ouest, le délégué du CICR a été reçu par des représentants du « Sénat de la Justice ». Il a visité deux lieux de détention et parlé librement et sans témoins avec 30 détenus. Il a fait part de ses observations aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire qui les ont bien accueillies.

Yougoslavie

Dans ce pays aussi, le CICR a pu poursuivre son activité en faveur des détenus politiques. Le sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires intérieures, et son adjoint, ont déclaré au délégué du CICR que le gouvernement yougoslave était disposé à faciliter sa tâche, lui laissant la possibilité de choisir les lieux de détention où il désirait se rendre. Ils insistèrent encore sur ce que les autorités yougoslaves font de leur mieux pour que les conditions de détention répondent à toutes les exigences humanitaires, et soient conformes à l'esprit des Conventions de Genève, même si celles-ci, en pareil cas, ne sont pas applicables à la lettre.

Le délégué a ensuite visité six lieux de détention où il s'est entretenu seul à seul avec une cinquantaine de prisonniers politiques. Il a communiqué ses observations aux autorités qui acceptèrent de laisser le représentant du CICR revenir en Yougoslavie pour une nouvelle série de visites, en 1961.

REGROUPEMENT DE FAMILLES

Depuis la fin du dernier conflit mondial, le CICR, comme l'ont souvent indiqué ses Rapports d'activité, s'est efforcé de réunir les membres de mêmes familles dispersées par la guerre et ses suites. Il est ainsi parvenu à rendre des enfants mineurs à leurs parents ou à aider des époux ou autres membres de la famille à se retrouver.

Cette activité s'est principalement exercée en faveur de personnes de souche allemande ou « Volksdeutsche », et, en 1960, plus de 15.000 adultes et mineurs de cette catégorie ont pu rejoindre leurs proches dans divers pays d'Europe et d'outre-mer. Le nombre total des personnes regroupées depuis la fin de la guerre a ainsi été porté à plus de 388.000.

Ces regroupements se poursuivent avec la collaboration des Sociétés nationales de Croix-Rouge des pays intéressés. Dans certains cas, ces Sociétés exécutent tout le travail en collaboration et tiennent le CICR informé des résultats atteints. Pour quelques autres pays, une partie de la tâche est accomplie par le Comité international.

Signalons enfin que le regroupement d'enfants « Volksdeutsche » venant de Yougoslavie s'est terminé dans de bonnes conditions. Ces mineurs non accompagnés ont pu rejoindre leur parenté à l'étranger grâce au dévouement de la Croix-Rouge yougoslave et à la collaboration des autorités de ce pays.

L'AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

Au cours du deuxième trimestre de 1960, le CICR a informé les gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge que, l'appellation « Agence centrale des prisonniers de guerre » n'étant plus conforme aux nouvelles Conventions de Genève, il avait décidé de la remplacer par celle d'« Agence centrale de recherches ». En effet, l'Agence, créée en 1939, avait été amenée à étendre son action à diverses catégories de victimes de la guerre : internés civils, disparus, personnes déplacées, familles dispersées, etc.

Depuis 1945, l'Agence n'a cessé de recueillir et de commu-